

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du vendredi 30 mai 2014

Etaient présents :

Mairie : Mme LEBEY responsable des Affaires Scolaires, Mme BONNIN de la commission scolaire

Parents élus : Mesdames AUCHE, BRIERE, BRUNEAU, CORROY, DESRUES, DOUSSAUD, M. LACHASSE

Enseignants : Mesdames BERRY, DEPONT, NAVEAU et PICARD ; Messieurs CURE et JUBERAY

ATSEM : Mesdames MAGOARIEC et FLÊCHE.

Etaient excusées : Madame FRANCHET, maire ; Madame GRIMOIN : IEN ; Mmes BOYER et DUFFET parents élus

1) **Les effectifs de l'école et la répartition pédagogique pour l'année 2014/2015 :**

- 134 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée ;
- pas de changement de l'équipe enseignante ;
- l'organisation des classes n'est pas encore fixée.

2) **La mise en place de la réforme des rythmes scolaires :**

Compte tenu des mesures d'assouplissement relatives à l'organisation des rythmes scolaires (Décret 2014-457 du 7 mai 2014) et afin d'organiser à titre expérimental la prochaine rentrée, la municipalité a proposé un sondage auprès des parents :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45
Après-midi	13h30/16h30	13h30/16h30		13h30/16h30	* Activités périscolaires

* Encadrement des élèves dans l'attente des activités périscolaires à l'étude.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45	8h45/11h45
Après-midi	13h45/16h	13h45/16h		13h45/16h	13h45/16h

Madame LEBEY, responsable des Affaires Scolaires, donne le résultat de l'enquête : 80 % des familles ont opté pour la première proposition. Elle précise que Chartres Métropole a prévu une réunion le 2 juin et que la municipalité de Nogent-le-Phaye se rapprocherait vers les décisions prises par Chartres Métropole. Puis, elle expose les avantages et inconvénients de chacune des propositions d'organisation de la semaine scolaire :

Proposition 1 (activités périscolaires regroupées le vendredi après-midi) :

Avantages:

- * Les élèves seraient plus fatigués et moins concentrés pour des apprentissages scolaires le vendredi.
- * Il serait plus facile pour les intervenants d'occuper les différents locaux sans gêner les enseignants dans la préparation et l'aménagement de leur classe en dehors du temps scolaire.
- * L'organisation des activités périscolaires serait facilitée.

Inconvénients :

- * La coupure du vendredi midi au lundi matin pourrait s'avérer longue.
- * L'inégalité entre les enfants pourrait être marquée.
- * Le coût serait de 150 euros par an et par enfant, en employant 5 animateurs payés environ 30 euros de

l'heure, ce qui représenterait un budget de 30 000 à 40 000 euros pour la municipalité. Faudra-t-il demander une participation financière aux familles ? Madame le Maire ne souhaite pas avoir ce recours.

Proposition 2 : (pause méridienne de 2 heures et arrêt des cours à 16 h)

Avantage:

Elle serait moins coûteuse car le personnel communal prendrait en charge les enfants sur le temps de la pause méridienne.

Inconvénients :

* La ventilation et la répartition des enfants entre les temps scolaire et périscolaire risqueraient d'être longues et difficiles et ne permettraient sans doute pas aux enfants de démarrer de nouvelles activités dans de bonnes conditions.

* Les enseignants devraient laisser leur classe tous les soirs aux animateurs et ne pourraient y mener les travaux de préparation nécessaires à l'organisation de celle-ci.

Les membres du Conseil d'Ecole ont voté à main levée.

- **11 voix pour la proposition 1**
- **3 abstentions**

Monsieur le Recteur donnera sa réponse le 16 juin. Un parent élu demande si la municipalité envisage une réunion publique d'ici la fin de l'année scolaire afin d'exposer l'organisation des rythmes scolaires. Madame LEBEY y répond favorablement.

3) Bilan de « danse à l'école » :

Les classes de Mesdames BERRY et NAVEAU ont participé à ce projet cette année.

La restitution a eu lieu le 16 mai à la salle culturelle de Nogent-le-Phaye. Les enfants ont bien participé et de nombreux parents étaient présents.

Ce projet est financé en partie par le Conseil Général, en partie par la municipalité.

Madame MARTEAU souhaite s'y inscrire l'année prochaine. Madame NAVEAU et Monsieur JUBERAY participeront au projet « Musique à l'école ».

4) Les sorties scolaires :

- Paris visite du musée du Quai Branly le 14 avril pour la classe de Mmes NAVEAU et le CE1 de Madame PICARD.

- Sortie au parc zoologique de Thoiry le 3 juin pour les classes de Mme BERRY et M. JUBERAY.

- Sortie à la Commanderie d'Arville le 5 juin pour les classes de Mme DEPONT, M. CURE et le CE2 de Mme PICARD.

Toutes ces sorties ont été réalisables grâce à la participation financière de l'association de parents d'élèves et celle des familles, la coopérative scolaire n'ayant pas assez d'argent en caisse.

5) La fête de l'école :

Elle aura lieu le vendredi 27 mai. Les élèves présenteront un spectacle à la salle culturelle de Nogent-le-Phaye de 16 h à 17 h 15.

La fête de l'école organisée par l'association de parents d'élèves est prévue après.

6) Les questions des parents :

Un parent élu lit un courrier émanant de plusieurs parents d'élèves. Cette lettre fait état d'un mécontentement concernant le personnel d'encadrement de la restauration scolaire. Elle dénonce des comportements inappropriés vis-à-vis des enfants.

D'autres parents élus se plaignent également de l'encadrement au moment de la garderie.

Question posée : le personnel encadrant est-il en mesure de porter secours en cas de nécessité (formation aux premiers secours) ?

Madame LEBEY, responsable des Affaires Scolaires, prend en compte les problèmes soulevés et réunira prochainement toutes les personnes d'encadrement de restaurant scolaire et de garderie.

Fin de la réunion : 19h52.

Le secrétaire : M. JUBERAY

La directrice : Mme PICARD